



Journalistes

ABATTEMENT SÉCURITÉ SOCIALE 2021 : **ATTENTION À BIEN MAÎTRISER CETTE DÉDUCTION !**

Les journalistes en CDI de France Télévisions ont reçu ou devraient recevoir un courrier de la direction les invitant à indiquer s'ils optent en 2021 pour la déduction forfaitaire spécifique de 7600 € applicable aux cotisations de sécurité sociale.

Attention car il ne s'agit pas de l'allocation fiscale !

Le SNJ rappelle que ces dispositions concernent également les journalistes rémunérés à la pige et les CDD, auxquels la direction doit adresser ce questionnaire.

Quelles sont les conséquences de cette option ?

Si un(e) journaliste perçoit en 2020 moins de 48 736 € de salaire brut annuel, il faut, à partir de 39 ans, réfléchir à deux fois avant d'opter pour l'abattement.

Pourquoi ce plafond salarial ?

-Le plafond annuel de la Sécurité Sociale, sur lequel sont calculées les cotisations sociales, est fixé pour 2020 à 41 136 €.

-Si le ou la journaliste opte pour la déduction sur les cotisations à ce régime, il faut ajouter 7600 € au salaire brut, au titre du plafond annuel de la déduction forfaitaire.

-Si le ou la journaliste ne veut subir aucun préjudice pour sa retraite, il lui faut donc avoir au moins 48 736 € de salaire brut annuel (41 136 + 7600) soit, en 2020, 3 748 € bruts x 13 mois.

En deçà de ce salaire, l'abattement forfaitaire de 30% sur les cotisations sociales entraîne de lourds préjudices sur les retraites futures et les remboursements de la sécurité sociale.

Pourquoi ce seuil de 39 ans ?

-l'âge moyen de prise de la retraite tourne autour de 64 ans. Les 25 années les plus performantes sont souvent les dernières du journaliste salarié.

En résumé : choisir la déduction signifie payer moins de cotisations sociales en 2021 mais peut avoir des conséquences négatives, selon votre âge et votre salaire, sur le montant de votre pension de retraite de base, voire aussi pour des remboursements de santé.

Le SNJ déconseille cet abattement à fortiori si les retraites complémentaires sont abusivement incluses.

Paris, le 7 décembre 2020

SNJ France Télévisions

Nous rendre visite : bureau D 142 / Nous contacter : snj@francetv.fr – 01 56 22 88 28



@SNJ_FTV



Snj.ftv